



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 1995

Sont présents :

- M. Piazzalunga, Maire
M. Fornerone, Conseiller administratif
- Mmes Babel, Banderet, Cattaneo, Léon, Piffaretti et Schneider
MM. Boissonnas, Collaud, Corthésy, De Bay, Decrey, De Felice, Donzé, Favre, Fischer, Gobet, Grandgirard, Jaussi, Maunoir, Maxwell, Paychère, Renggli, Schambacher, Sommaruga et Zogg.

Excusé :

- M. Schorer, Conseiller administratif

*

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 février 1995.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Rapports des commissions.
4. Désignation de 75 jurés pour les Tribunaux 1996. Discussion. Vote.
5. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 25'000,- en vue d'un projet de plantations. Discussion. Vote.
6. Demande d'un crédit d'étude de Fr 15'000,- en vue de la réalisation d'une modération de trafic, sécurité deux-roues et piétons à l'avenue des Verchères. Discussion. Vote.
7. Demande d'un crédit d'étude complémentaire de Fr 128'000,- en vue de l'aménagement de l'avenue Tronchet. Discussion. Vote.
8. Projets de délibérations.
9. Communications et propositions du Conseil administratif.
10. Propositions individuelles et questions.

11. A HUIS CLOS : Préavis aux demandes de naturalisations de :

11.1. M. Luigino UCCELLA, 1962, de nationalité italienne, marié, 2 enfants.

11.2. M. Saïd EL SAÏD, 1945, de nationalité libanaise, divorcé.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 février 1995

- 1.1. M. MAXWELL signale qu'à la page 555 le mot "déclaration" doit être remplacé par le mot "*intervention*".

D'autre part, il se plaint que, lors du dernier procès-verbal, le secrétaire rédacteur ait estimé bon de mettre ses interventions "mot à mot" en oubliant, surtout, la ponctuation. Puis, il cite quelques extraits et souligne qu'il y a une tentative d'humiliation de la part de l'administration communale. Ce sont les raisons pour lesquelles il ne peut accepter ce procès-verbal.

- 1.2. M. DECREY rappelle que M. MAXWELL est intervenu auprès du secrétariat de la Mairie afin que ses interventions soient citées "mot à mot", ce qui a été fait.

- 1.3. M. DE FELICE quant à lui, précise qu'il travaille pour le bulletin officiel des Chambres fédérales et ces gens là ne s'offusquent pas que l'on reprenne "mot à mot" leurs propos. Au contraire, ils y tiennent. Car, c'est encore le meilleur moyen de refléter exactement la pensée de quelqu'un. D'autre part, il pense que M. MAXWELL fait un mauvais procès au secrétaire-rédacteur qui, ainsi que l'a rapporté notre Président, a donné jusqu'à présent entière satisfaction.

- 1.4. M. GOBET : il est vrai que les propos de M. MAXWELL aux pages 555 et 556 auraient pu être atténués par une ponctuation adaptée.

Suite à ces interventions le procès-verbal de la séance du 14 février 1995 est accepté à la majorité par 21 voix "pour", 1 voix "contre" et 2 abstentions.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

2.1. Elections municipales :

M. le Président rappelle la date de l'élection des Conseillers municipaux le 2 avril prochain.

2.2. Chemin des Deux-Communes :

M. le Président donne lecture d'un courrier de l'Association "Notre Chemin" émanant de M. Philippe GRANDJEAN :

"Monsieur le Président,

Le chemin des Deux-Communes se porte mal et ses habitants s'en plaignent. Voici plus de 4 ans que quelques habitants ont décidé de créer notre association dans le but d'obtenir un entretien digne de ce nom et des améliorations au niveau de l'aménagement. Aujourd'hui, nous devons malheureusement constater que le problème est resté entier malgré tous nos efforts. Seuls quelques points mineurs ont pu être améliorés.

Comme vous le savez, la difficulté réside dans le fait que ce chemin est un domaine privé dépendant d'une multitude de propriétaires et de régies. Or, sa situation géographique et son utilisation générale font qu'il devrait être traité par Thônex comme une voie publique. Par ailleurs, ses habitants constituent une part importante des contribuables thônésiens.

Nous pensons par conséquent qu'il n'est plus acceptable que Thônex ne fasse rien sous prétexte qu'il s'agit juridiquement d'un chemin privé et demandons avec détermination que nos Autorités lui accordent leur soutien, tant au niveau de l'entretien général que celui de son aménagement. Par ailleurs on peut rappeler ici que Thônex est propriétaire d'un immeuble et d'une partie du chemin.

Dès lors, nous demandons que le Conseil municipal débloque des crédits pour participer financièrement à son entretien et son aménagement, conjointement avec les divers propriétaires. Dans un premier temps, nous pensons que la chaussée doit être remise en état et que des lampadaires soient installés devant les immeubles 15 à 19. Nous avons du reste adressé un courrier dans ce sens au Conseil administratif en date du 7 mars dernier. L'aménagement d'espaces abrités réservés aux containers devrait suivre rapidement, et ceci très particulièrement du côté des immeubles 4 à 10 où depuis des années existe un véritable dépotoir.

Le Conseil administratif nous a fait part, voici deux ans, de projets généraux d'aménagement de Thônex en nous demandant de patienter. Sachant que ces belles "images" ne verront probablement pas le jour avant des années, nous réclamons que des actions concrètes soient prises immédiatement pour offrir aux habitants de ce quartier un cadre de vie dont ils n'auront plus honte.

En cette veille d'élections, nous vous demandons de communiquer le contenu de cette lettre aux Conseillers à l'occasion de votre prochaine assemblée. Puisse la prochaine équipe saisir cette occasion de prouver l'intérêt qu'elle porte à ses électeurs.

C'est dans cette attente que nous vous prions de croire, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération."

2.3. Projet "TNT" (Trafic Normal à Thônex) :

M. DECREY, donne les précisions suivantes :

Lors de la séance des commissions "réunies" du 15 décembre 1994 il avait été demandé que ce sujet soit mis à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal. Or, au point 2 du rapport de la commission de "Circulation" du 8 novembre 1994 il est dit :

"... pour répondre en un premier temps au projet "TNT" et aux remarques exprimées par les commissaires, il est formulé la proposition suivante : le Conseil administratif entre en contact avec le Conseil d'Etat, pour étudier toutes les mesures rapides et appropriées, dans les buts de limiter la vitesse et les dangers de la circulation sur le territoire de la commune de Thônex."

Quant au procès verbal du 28 février 1995, en préliminaire, M. MAXWELL fait remarquer l'absence du point divers et constate qu'il y a eu une proposition faite par M. FORNERONE, acceptée en commission, de prendre contact avec le Conseil d'Etat, sans parler particulièrement du projet "TNT". C'est la raison pour laquelle, il vous sera répondu au point divers.

M. MAXWELL : le rôle d'une commission est d'informer le Conseil municipal et tous les Conseillers devraient pouvoir s'exprimer.

M. DE FELICE estime que le Conseil municipal doit, encore dans cette législature, se prononcer sur ce projet.

M. DECREY veillera que ce point figure à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

3. Rapport des commissions

3.1. M. FORNERONE, Conseiller administratif, donne les conclusions du rapport de la commission ad hoc "Ecole Thônex Village" du 15 février 1995.

"Un certains nombre de desiderata ont été émis afin qu'il y ait une entente sur les équipements publics."

- 3.2. M. SCHAMBACHER donne les conclusions du rapport de M. DECREY, rapporteur de la commission d'"Etudes & Urbanisme" du 16 février 1995 :

"Groupe scolaire "Marcelly-Tronchet" :

La commission a traité le projet de rénovation de ce groupe scolaire et particulièrement la demande du crédit d'étude de Fr 700'000,-. Le projet a été très critiqué tant en raison de son utilité qu'en raison de son coût de plus de 8 millions. Au vote, cette demande de crédit d'étude a été refusée à l'unanimité.

Deux propositions sont votées :

- l'une, concernant la présentation d'un projet minimum,*
- l'autre, concernant une étude des besoins qui pourraient déboucher sur une nouvelle construction.*

Ces deux proposition ont été acceptées à l'unanimité.

Villa "Chennaz" – présentation d'un projet de transformation :

Après quelques remarques, il est décidé, à l'unanimité, de reporter ce vote à une autre commission pour un projet global en relation avec "Thônex-Verchères."

- 3.3. M. GOBET, rapporteur de la commission de "Circulation" du 28 février 1995, donne lecture des conclusions de son rapport :

"Route de Mon-Idée :

la commission de Circulation a décidé de soutenir la demande des habitants auprès du Conseil d'Etat.

Projet TNT :

Il a été décidé de renvoyer ce projet de circulation au prochain Conseil municipal".

- 3.4. M. COLLAUD, rapporteur de la commission des "Ecoles" du 2 mars 1995, donne lecture des conclusions de son rapport :

"Rentrée scolaire 1995-1996 :

La commission a reçu Mme MAXWELL, inspectrice des écoles, qui nous a fourni des informations sur la rentrée scolaire 1995-1996, à laquelle 69 élèves supplémentaires sont attendus. Il faudra, impérativement, mettre à disposition du Corps enseignant 3 classes pour la rentrée. D'ici fin 1998 il faudra en prévoir 9 de plus. Le Conseil administratif ainsi que la commission veilleront à ces besoins.

Fête foraine :

La commune est disposée à étudier le financement d'une roulotte décorée aux armoiries de Thônex".

- 3.5. M. DECREY donne les conclusions du rapport établi lors de la séance des commissions réunies du 21 mars 1995 :

"1. "Thônex-Verchères" :

- 1.1. *M. FORNERONE, Conseiller administratif, donne un certain nombre d'informations concernant l'avancement de ce dossier, notamment à propos d'une très prochaine réunion au DTPE.*

- 1.2. *Le projet de programme de construction du 1/2 groupe scolaire et des équipements socio-culturels préparé par la commission ad hoc, est accepté par 16 voix "pour" et 3 abstentions.*

2. "Thônex-Sud" :

L'étude de faisabilité des aménagements urbanistiques et circulation 2000 est refusée par 10 voix "contre" et 8 voix "pour". Malgré ce vote négatif, le Conseil administratif présentera au Conseil municipal les idées qui émaneront du DTPE et de l'OTC."

4. Désignation de 75 jurés pour les Tribunaux 1996. Discussion. Vote.

M. PIAZZALUNGA, Maire, donne quelques indications sur la manière de procéder au choix des jurés.

La parole n'étant pas demandée le Président donne lecture du projet de délibération et passe au vote de ce dernier.

- Vu les art. 37c à 37g de la loi du 22 novembre 1941, modifiée le 21 juin 1986 (E.2.1) sur l'organisation judiciaire,
- Vu la circulaire du 9 février 1995 du Département de l'Intérieur, de l'Environnement et des Affaires régionales,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A L'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL D E C I D E

1. de désigner les 75 personnes ci-après en qualité de jurés auprès des Tribunaux pour 1996 :

Mesdames :

108.68.891.0.9	ALLAN	Stéphanie	secrétaire
120.40.874.0.3	ARDIZZI	Anne	fonct. Etat
133.50.880.0.6	BALSER-TOUNIER	Brigitte	bibliothécaire
136.68.574.0.7	BARBARI	Karin	étudiante
947.49.876.0.1	BARBIER	Mireille	enseignante
153.51.526.0.4	BELSER-SEEMATTER	Christine	ménagère
599.67.579.0.2	BERLIE-LEVASSEUR	Sophie	promotrice
159.49.548.0.3	BERNER-DECAILLET	Madeleine	sans profession
701.57.665.0.1	BESANA	Marie	mécanographe
173.42.533.0.4	BISETTI-LEVET	Michèle	commerçante
179.44.510.0.8	BLUMER	Emma	empl. de bureau
222.43.623.0.0	BOCHUD-WEHRLI	Arlette	manucure
192.60.729.0.7	BORDONI	Paola	analyste program.
195.64.576.0.9	BÖSIGER	Dominique	architecte
670.64.635.0.8	BRECCOLINI-MULATERO	Fabienne	documentaliste
209.50.741.0.6	BRIFFOD	Dominique	fleuriste
210.44.546.0.0	BRODARD-KINDLEIN	Irès	coiffeuse
718.59.783.0.8	BUCHS-PIRALLA	Nerina	éducatrice
766.60.656.2.4	CARBALLA-RUCHONNET	Gisèle	surveillante
255.51.573.0.7	CASSARSA-DERRER	Irma	service imm.
261.46.558.0.4	CHARDON-BERTRAND	Sylvie	sans activité
261.67.877.0.8	CHARLES	Corinne	vendeuse
262.52.785.0.6	CHETELAT	Marie-Thérèse	réviseur
906.65.784.0.0	CIBOTTO-VALLET	Martine	infirmière

Mesdames (suite) :

505.69.809.0.5	CLAUDEL-JACCARD	Marina	agente de voyage
678.39.691.0.4	COMTE	Andrée	caissière
268.45.791.0.2	CONUS	Madeleine	barmaid
271.51.711.0.7	COSTI-METZ	Daniele	sans profession
720.41.732.0.1	COUTO-POPOVIC	Branka	médecin
408.47.644.0.5	CRELIER-VOGELE	Françoise	assist.-médicale
276.39.852.0.5	DA RIVA-CECCATO	Maria	filles de cuisine
278.70.840.0.4	DEAGE	Florence	étudiante
400.70.762.0.2	DELEZE-GLAUSER	Patricia	téléopératrice
777.39.535.0.8	DELIGNY	Mireille	secrét.-comptable
289.43.882.0.2	DORENT-OTIKER	Gisèle	laborantine
292.47.830.0.4	DU BOIS-NICOLET	Muriel	secrétaire
293.62.718.0.7	DUCREY	Marie	architecte

Messieurs :

100.57.147.0.9	ABBET	Jean	vendeur
117.47.114.0.9	ANEX	Jean-Claude	plâtrier
118.54.408.0.6	ANTHONET	Michel	empl. PTT
123.56.131.0.3	ASHWORTH	Robert	juriste
125.60.291.0.0	BABECOFF	Eric	étudiant
132.65.147.0.1	BALMER	Yves	peintre
135.60.383.0.1	BAPST	Bernard	garde-frontière
142.67.384.0.2	BAUDET	Alain	carrossier
152.61.263.0.7	BEGUIN	Eric	empl. commerce
159.58.271.0.4	BERNEY	Dominique	opérateur
171.42.284.0.1	BIOLLEY	Michel	fonctionnaire Etat
176.45.345.0.2	BLASER	Charles	compo. typo.
180.62.152.0.8	BOCQUET	Nicolas	livreur
191.57.224.0.3	BOQUETE	José	sertisseur
207.52.411.0.3	BRENNENSTUHL	Pierre	infirmier
209.37.336.0.9	BRION	Alain	dessinateur arch.
224.55.111.0.1	BRUSSINO	Jean-Claude	électr. auto
230.70.380.0.8	BUGNIET	Antoine	étudiant
230.46.311.0.7	BUGNON	Jacques	ouvrier
231.39.385.0.9	BÜHLER	Christian	E. commerçant
254.53.228.0.6	CARUGATI	Tiziano	cuisinier
255.69.367.0.9	CASAGRANTE	Alessandro	étudiant
261.41.487.0.8	CHAROLLAIS	Pierre	gérant banque
261.43.289.0.1	CHATELAIN	Claude	ingénieur
264.68.192.0.5	CHRETIEN	Philippe	employé
270.47.362.0.0	CORTAT	Rémy	serrurier
271.49.310.0.1	COURVOISIER-CLEMENT	Patrice	enquêteur
276.64.492.0.7	DA RIVA	Valter	employé PTT
275.38.388.0.8	DALLENBACH	Peter	empl. commerce
284.54.383.0.0	DE ZIEGLER	Nicolas	directeur
281.48.464.0.0	DEMONT	Eric	E. ingénieur ETS
284.59.110.0.5	DEVAUD	Daniel	peintre carrosserie
289.59.272.0.4	DOSWALD	Daniel	empl. de banque
292.63.132.0.0	DUBUIS	Alain	peintre en bâtiment
295.40.315.0.3	DUNANT	Jean-Jacques	professeur
296.66.417.0.6	DUPANLOUP	Alain	comptable
296.47.232.0.9	DUPRAZ-DANGE	Alain	journaliste
297.51.458.0.1	DURIAUX	Jean-Pierre	E. technicien

5. **Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 25'000,- en vue d'un projet de plantations. Discussion. Vote.**

M. FORNERONE, Conseiller administratif délégué aux "Travaux", précise qu'il s'agit de planter une rangée d'arbres sur les terrains de l'Etat à la route de Mon-Idée et de créer une zone de verdure entre le centre de voirie et le service du feu près de la Mairie.

M. PIAZZALUNGA, suppléant de M. SCHORER, Conseiller administratif délégué aux "Finances", donne lecture d'une note qu'il nous a fait parvenir sur ce sujet :

"Je crois, si l'on en juge par la rédaction des procès-verbaux des différentes commissions, que tous les membres de ce Conseil sont d'accord sur cet objet.

Nous aurions dû inscrire au budget 1995 une somme pour ce projet de plantations. Mais, nous n'avions ni les prix des essences diverses, ni le rapport de notre département "Espaces verts".

Si vous acceptez cet objet, ce que je vous recommande vivement, nous inscrirons cette somme en crédit budgétaire supplémentaire, après acceptation de l'Etat de Genève quant aux implantations à la route Mon-Idée et à l'avenue de Thônex."

M. SCHAMBACHER, donne lecture des conclusions du rapport de M. DECNEY, rapporteur de la commission d'"Etudes & Urbanisme" du 16 février 1995 :

"La demande de crédit de Fr 25'000,- concernant les projets 1 et 3 respectivement la route de Mon-Idée et l'avenue de Thônex a été acceptée à l'unanimité ainsi que les plantations entre les bâtiments de la voirie et du service du feu."

M. JAUSSE, rapporteur de la commission des "Finances" du 14 mars 1995, donne lecture des conclusions de son rapport :

"La commission a accepté cette demande de crédit à l'unanimité".

La parole n'étant pas demandée le projet de délibération suivant est voté :

- Vu l'art. 30, al. 1 lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ./.

(suite) :

- Vu la proposition établie par le service technique communal,
- Vu le préavis favorable de la commission d'"Etudes & Urbanisme" du 16 février 1995,
- Vu le préavis favorable de la commission des "Finances" du 14 mars 1995,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- **A L'UNANIMITE,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E**

1. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 25'000,- sous la rubrique 33.000.313.50 en vue d'effectuer des plantations à la route de Mon-Idée, à l'avenue de Thônex ainsi qu'entre les bâtiments de la voirie et des pompiers.
2. Les plantations prévues à la route de Mon-Idée et à l'avenue de Thônex sont soumises à l'acceptation de l'Etat de Genève, propriétaire des parcelles concernées.
3. Ce crédit sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

6. Demande d'un crédit d'étude de Fr 15'000,- en vue de la réalisation d'une modération de trafic, sécurité deux-roues et piétons à l'avenue des Verchères. Discussion. Vote.

M. FORNERONE, Conseiller administratif délégué aux "Travaux" : il s'agit d'un crédit ramené à Fr 15'000,- et le Conseil administratif présentera au Conseil municipal des idées extrêmement "légères" quant à l'aménagement de l'avenue des Verchères.

M. PIAZZALUNGA, suppléant de M. SCHORER, Conseiller administratif délégué aux "Finances", donne lecture d'une note qu'il nous a fait parvenir à ce sujet :

"Sur ce point également les commissaires sont d'accord sur la modération de trafic et la somme de Fr 40'000,- a été abaissée à Fr 15'000,- ce qui correspond mieux aux normes d'une étude de ce type. Je vous recommande de voter oui à cet objet."

M. GOBET, rapporteur de la commission de "Circulation" du 28 février 1995, donne lecture des conclusions de son rapport :

"La demande de crédit en vue d'une modération du trafic à l'avenue des Verchères de Fr 41'000,- a été ramenée à Fr 15'000,- celle-ci a été acceptée par 4 "oui" et 4 abstentions. Le président tranchant pour un crédit de Fr 15'000,-".

M. JAUSSE, rapporteur de la commission des "Finances" du 14 mars 1995, donne lecture des conclusions de son rapport :

"Ce crédit rabaissé à Fr 15'000,- a été accepté à l'unanimité".

La parole n'étant pas demandée le projet de délibération suivant est voté :

- Vu les art. 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet présenté par le Bureau d'architecture Michel PARRAT,
- Vu le préavis favorable de la commission de "Circulation" du 28 février 1995.
- Vu le préavis favorable de la commission des "Finances" du 14 mars 1995,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- **A L'UNANIMITE,**

LE CONSEIL MUNICIPAL D E C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr 15'000,- en vue de la réalisation d'une modération de trafic, sécurité deux-roues et piétons à l'avenue des Verchères.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir ce crédit d'étude en même temps que le crédit de construction.
4. En cas de non-réalisation du projet, le crédit sera amorti au moyen de 5 (cinq) annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.

7. Demande d'un crédit d'étude complémentaire de Fr 128'000,- en vue de l'aménagement de l'avenue Tronchet. Discussion. Vote.

M. FORNERONE, Conseiller administratif délégué aux "Travaux" : bien que certains Conseillers estiment ce projet quelque peu prématuré, le Conseil administratif pense que l'avenue Adrien-Jeandin et l'avenue Tronchet doivent véritablement ne plus subir le trafic de transit. Afin de fixer le montant du crédit d'étude le coût estimatif des travaux a été évalué à Fr 2'000'000,-. Si la décision est prise d'entreprendre ces travaux à l'avenue Tronchet (route cantonale) il sera demandé à l'Etat que cette avenue redevienne communale.

M. PIAZZALUNGA, suppléant de M. SCHORER, Conseiller administratif délégué aux "Finances", donne lecture d'une note qu'il nous a fait parvenir à ce sujet :

"Une étude de Fr 35'000,- a déjà été votée et cette demande est un crédit complémentaire prévu initialement à Fr 160'000,- et, abaissé par la suite à Fr 128'000,-. Etant absent de vos débats ce soir, je suis dans le doute de savoir si c'est l'ensemble des travaux qui diminue de 20 % ou, si c'est une économie sur les matériaux utilisés. Je ne puis donc donner une recommandation de vote sur cet objet."

M. FORNERONE précise que l'économie de 20 % est réalisée sur les matériaux. Le crédit d'étude est lié au montant des travaux qui sont présentés pour cette étude. C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif vous recommande de voter ce crédit d'étude.

M. GOBET, rapporteur de la commission de "Circulation" du 28 février 1995, donne lecture des conclusions de son rapport :

"La commission a décidé d'accorder un crédit d'étude diminué à Fr 128'000,- par 5 oui et 3 abstentions."

M. JAUSSI, rapporteur de la commission des "Finances" du 14 mars 1995, donne lecture des conclusions de son rapport :

"Dans le cadre de la discussion, le vote a été scindé en deux parties :

- 1. Par 5 voix "pour" et 5 voix "contre" il a été décidé de ne pas reporter ce crédit d'étude, le Président ayant tranché.*

2. *Par 5 voix "pour" et 5 abstentions il a été décidé de lier le crédit d'étude à une déclaration de principe de l'Etat pour le déclassement de l'avenue Tronchet en artère communale.*

M. SCHAMBACHER fait la déclaration suivante au nom du PDC :

"Le PDC est d'avis qu'il n'est pas opportun de voter aujourd'hui un crédit d'étude supplémentaire pour un projet qui concerne le domaine cantonal, donc un domaine où nous n'avons, en ce moment et pour peut-être plusieurs années encore, aucun droit.

Les choses évoluant, il nous paraît judicieux que, le moment venu, c'est-à-dire quand les tractations avec l'Etat qui dureront certainement plusieurs années puisqu'il s'agit d'échanger ce domaine du chemin Tronchet contre un domaine communal comprenant la route de Jussy, le chemin François-Jacquier, le chemin de la Gravière et le chemin de la Mousse, avec toutes les incertitudes et recours que cela peut occasionner, que le moment venu donc, le projet soit réétudié en commission pour être adapté à la situation du moment, compte tenu de la modification possible de l'utilisation de ces différentes artères.

D'autre part, nous rappellerons qu'une étude est également engagée sur la route de Jussy qui sera alors peut-être cantonale donc, nous avons déjà payé une étude de trop.

On sait, de par l'étude préalable pour le chemin Tronchet qu'un projet d'aménagement tel que nous l'avons vu en commission coûte environ Fr 2'000'000,-. Avons-nous besoin d'engager aujourd'hui Fr 128'000,- supplémentaires pour faire établir des soumissions qui totaliseront Fr 2'000'000,- ? Il faut rappeler qu'une étude au sens où on l'entend ici, ne nous apprendra strictement rien de plus que ce que nous connaissons actuellement et donc qu'elle est absolument inutile aujourd'hui.

En réalité, cette demande de crédit d'étude comme d'autres actuellement en toute fin de législature, n'est qu'une fuite en avant du Conseil administratif pour essayer de faire croire qu'il a réalisé quelque chose et masquer ses lacunes. En vérité, c'est beaucoup trop tard et le seul résultat d'un vote positif aujourd'hui serait de réduire la marge de manoeuvre du futur Conseil qui sera élu dans 5 jours nous vous le rappelons.

Nous refusons donc de voter ce crédit d'étude parfaitement inutile."

M. FORNERONE rappelle que le travail d'une législature commence le 1er juin et finit le 31 mai, 4 ans plus tard. Les habitants de Thônex ont tous les droits par rapport à une artère telle que l'avenue Tronchet et, sur le plan stratégique, un dernier élément nous échappe à tous, s'il s'agit d'une artère cantonale peut-être que la commune obtiendrait une belle subvention ! Ne négligeons pas cet aspect.

M. MAXWELL pense que cet aménagement est absolument nécessaire pour ralentir le trafic car nous allons vers une augmentation de la circulation ces prochaines années. Si nous ne voulons pas nous laisser imposer un mode de transport et un mode de vie. Il faut, absolument, aller de l'avant dans l'aménagement de nos routes en rudes résidentielles afin de limiter le trafic.

L'aménagement de l'avenue Tronchet n'a aucune valeur si nous ne prenons pas au moins des mesures provisoires sur tous les autres axes de transit nord-sud qui traversent notre commune.

Mme SCHNEIDER-BIDAUX : les habitants de l'avenue Tronchet attendent que quelque chose se fasse sur cette artère.

M. SOMMARUGA rejoint l'avis de Mme SCHNEIDER : c'est un quartier fréquenté par de nombreux habitants de la Commune et, notamment, par les utilisateurs la salle des fêtes, de la piscine, des écoles Marcelly et Tronchet. Il serait regrettable que ce problème soit renvoyé à la prochaine législature. Par contre, on peut se poser la question : à quoi sert d'investir de l'argent pour une étude alors qu'on ne sait pas si l'on peut réaliser l'aménagement de la route vu que cette dernière est cantonale ? Il serait opportun pour éviter d'aller trop vite, de soumettre ce crédit à la condition qu'on ait l'accord de principe de l'Etat au déclassement de cette artère en route communale.

M. GRANDGIRARD estime que l'aménagement de l'avenue Tronchet doit être fait pour la qualité de vie des 2'500 logements qui se trouvent dans la région et soutient ce projet. Il est très important d'aller de l'avant.

M. BOISSONNAS relève que le trafic va être ralenti à l'avenue Tronchet et ce dernier va être dévié sur d'autres artères. Notamment sur la route de Jussy. Où en est-on en ce qui concerne l'étude pour laquelle nous avons voté un crédit de Fr 75'000,- pour améliorer la traversée de la rue de Genève ? Et où en est la commune de Chêne-Bourg au sujet de l'aménagement du carrefour ch. de la Gravière/rte de Jussy ? On ne peut pas ralentir le trafic quelque part sans améliorer les conditions là où l'on veut le faire passer par la suite.

M. FORNERONE : l'aménagement du carrefour ch. de la Gravière, rte de Jussy, rue Peillonex, rue François-Jacquier est prévu très prochainement. Quant à la traversée de la rue de Genève il y a encore un certain nombre d'investigations notamment pour définir le temps que passent les Thônésiens pour traverser cette artère.

D'autre part, une séance est prévue par l'OTC pour les trois communes chénoises où seront présentés tous les programmes informatiques qui ont été établis. Cette séance sera présentée par M. WITTWER, directeur de cet office.

M. GOBET rappelle qu'il est indéniable de faire quelque chose pour modérer le trafic à l'avenue Tronchet. Les habitants de notre commune doivent être traités de façon impartiale. Si l'on peut décider de ce qui se fait sur les routes communales, quand la route de Jussy deviendra cantonale, la Commune ne pourra pas décider des aménagements pour modérer le trafic. Quelle assurance le Conseil administratif peut-il donner aux riverains de la route de Jussy pour une éventuelle modération du trafic de même que sur toutes les autres rues de la Commune ?

M. le Président met au vote la proposition de la fraction socialiste, de rajouter au projet de délibération le point suivant :

"De conditionner la réalisation de cette étude à une déclaration de principe favorable de l'autorité cantonale compétente relative à l'attribution de cette artère au réseau des voies communales".

Cette proposition est acceptée par 14 voix "pour" et 10 abstentions.

La parole n'étant plus demandée, la délibération suivante est votée :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le crédit d'étude de Fr 35'000,- voté en date du 21 juin 1994,
- Vu le projet présenté par le Bureau d'architecture Charles STEIGER,
- Vu le préavis favorable de la commission de "Circulation" du 28 février 1995,
- Vu le préavis favorable de la commission des "Finances" du 14 mars 1995,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- **A LA MAJORITE** (par 14 voix "pour", 6 voix "contre" et 4 abstentions),

LE CONSEIL MUNICIPAL D E C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude complémentaire de Fr 128'000,- en vue de l'aménagement de l'avenue Tronchet.

(Suite) :

2. De conditionner la réalisation de cette étude à une déclaration de principe favorable de l'autorité cantonale compétente relative à l'attribution de cette artère au réseau des voies communales.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif en augmentation du crédit voté le 21 juin 1994.
4. D'amortir ce crédit d'étude en même temps que le crédit de construction.
5. En cas de non-réalisation du projet, le crédit sera amorti au moyen de 5 (cinq) annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.

8. Projet de délibération

Aucun projet n'a été déposé dans le délai de 10 jours.

9. Communications et propositions du Conseil administratif

9.1. M. PIAZZALUNGA, Maire

9.1.1. Cycle du Foron :

Sur la demande de M. ABOUDARAM, nous avons convoqué les communes de Jussy, Presinge, Puplinge, Chêne-Bourg et Thônex afin d'étudier la possibilité de créer des jeux au Cycle du Foron. Nous sommes arrivés à un accord avec les communes ainsi qu'avec l'Etat qui participera financièrement à ce projet. La répartition se fera de la manière suivante :

Jussy	Fr 1'000,–
Puplinge	Fr 2'000,–
Presinge	Fr 1'000,–
Chêne-Bourg	Fr 5'000,–
Thônex	<u>Fr 6'000,–</u>
Total de	Fr 15'000,–

L'Etat participera pour une somme identique, ce qui permettra d'aménager des jeux tels que tables de ping-pong, échecs, etc...

9.2. M. SCHORER, Vice-président du Conseil administratif

Absent, pas de communications

9.3. M. FORNERONE, Conseiller administratif

9.3.1. "Thônex-Verchères" :

Lors d'une réunion avec le Conseil d'Etat, un accord a été fait en ce sens que toutes les commissions ont levé leurs restrictions car les architectes ont modifié légèrement leur projet, ceci sans changement par rapport à la commune mais dans les distances par rapport au Foron et au cordon boisé. La première enquête publique aura lieu le 2 mai 1995 et le Conseil municipal préavisera dans le courant du mois de septembre.

D'autre part, toutes les commissions ont reconnu le travail qui a été fait par le Conseil municipal de Thônex en présentant cette image.

Le Conseil administratif a profité de cette occasion pour soulever le problème de circulation à Thônex et une séance de travail est fixée avec les services des routes cantonales, de l'aménagement du territoire et l'OTC, afin d'avoir des positions très claires et formelles concernant des projets et l'implication de l'Etat au niveau des aménagements urbanistiques.

9.3.2. Projet "TNT" :

Lors des discussions avec les services des routes cantonales, de l'aménagement du territoire et l'OTC les problèmes de trafic de transit seront évoqués dans l'ensemble et des éventuelles mesures au niveau d'une limitation de vitesse seront également à l'ordre du jour.

- 9.3.3. Pour terminer M. FORNERONE souhaite à tous les candidats "bonne chance aux candidats à l'élection municipale quelques soient les tendances politiques et que tous oeuvrent dans l'intérêt général de la Commune".

Interruption de séance pour la pause cigarettes.

10. Propositions individuelles et questions.

- 10.1. Mme SCHNEIDER-BIDAUX fait les communications suivantes :

- 10.1.1. Merci à la Commune pour sa participation financière lors des journées de ski des classes de 5e primaire.
- 10.1.2. Pour la rentrée scolaire 1995–1996, il serait bon de prévoir soit des feux soit des patrouilleuses scolaires sur la rue de Genève, car certains élèves domiciliés au nord de la Commune devront traverser cette artère pour se rendre à l'école Jeandin.

M. PIAZZALUNGA : votre remarque sera prise en considération pour la rentrée de septembre.

- 10.1.3. Les partis reçoivent-ils des informations pour le nombre des affiches pour les élections municipales ?

M. PIAZZALUNGA : la Commune met à disposition 9 panneaux officiels.

- 10.1.4. Où en est le projet de compostage ?

M. FORNERONE : ce projet va peut-être se concrétiser cette année au niveau des communes "Arve-Lac".

10.2. M. ZOGG pose les questions suivantes :

10.2.1. Quand le revêtement du giratoire "Avenue de Thônex-Avenue Petit-Senn" sera-t-il posé ?

M. FORNERONE : le bitume se pose vers le mois d'avril pour son dernier revêtement.

10.2.2. Les travaux de l'avenue Tronchet seront-ils terminés avant la fête "Thônecino" ?

M. FORNERONE : le nécessaire a été fait auprès des entreprises et les travaux seront terminés à ce moment-là.

10.2.3. Qu'en est-il de notre opposition formulée à propos du cirque ?

M. FORNERONE : nous sommes en attente d'une réponse du Tribunal administratif.

10.3. M. GRANDGIRARD : les beaux jours sont de retour et je souhaite que le service des "Espaces-Verts" fasse tout le nécessaire pour que les places de jeux et terrains sportifs soient utilisables d'une manière convenable rapidement.

M. FORNERONE : le Conseil administratif prend note.

10.4. M. BOISSONNAS : en tant que président de la commission d'"Etudes & Urbanisme" je remercie et félicite tous les membres de la commission qui ont oeuvré au projet de "Thônex-Village".

D'autre part, il se réjouit que l'Etat participe à l'aménagement de certains jeux au Cycle du Foron. En sera-t-il de même pour la pose des jeux dans la nouvelle école que nous allons construire à "Thônex-Verchères" ?

- 10.5. M. MAXWELL revient sur son projet "TNT". Il rappelle qu'il l'avait présenté au Conseil municipal et que celui-ci en avait accepté l'entrée en matière et, décidé de le renvoyer en commission de "Circulation" qui, le 8 novembre 1994, l'a accepté par 6 "oui", 0 "non" et 0 abstention alors qu'en est-il ?

M. FORNERONE pense que ce projet ne peut être voté sous forme de délibération mais il serait préférable de le présenter sous forme de résolution du Conseil municipal demandant aux Autorités cantonales de prendre des mesures par rapport aux problèmes de circulation.

M. MAXWELL aimerait connaître l'avis de ses collègues du Conseil municipal quant au changement de son projet en résolution.

M. DECREY, propose que le projet de M. MAXWELL tel que présenté soit renvoyé au prochain Conseil, ce qui est accepté à l'unanimité.

- 10.6. M. SOMMARUGA intervient sur les points suivants :

- 10.6.1. Il rappelle son intervention lors du dernier Conseil concernant la récupération des vieux habits, qu'en est-il ?

M. PIAZZALUNGA a eu des contacts avec M. DUNAND de "Thônex-Réalise" mais ce dernier lui a précisé qu'il n'était pas encore au point pour savoir quels matériaux textiles pourront être récupérés. Il reprendra contact avec M. DUNAND.

- 10.6.2. Concernant Thônex-Verchères quelle est la position de l'Etat par rapport au nombre de logements qui seront construits ?

M. FORNERONE : 520 logements comme prévu.

10.6.3. La Commune, le Centre de Loisirs et le Cycle du Foron ont approuvé, même subventionné, la réalisation de graffitis effectués par des jeunes de la commune. Il serait souhaitable qu'en période électorale on évite de coller des affiches sur les dessins afin de respecter ceux-ci qui représentent le mode d'expression de la culture de nos jeunes.

10.6.4. Selon les dires de M. SCHNEIDER, rapporteur de la commission des pétitions du Grand Conseil, il semblerait que c'est le Conseil administratif de Thônex qui aurait évoqué la possibilité que le cirque s'implante ou il se trouve actuellement.

D'autre part, la proposition de déplacer sur le terrain situé en bordure de la voie ferrée n'a pas été écartée par M. CHALLANDE mais par la Commune dans la mesure où il y aurait eu des oppositions du voisinage. Vu qu'il y a contradiction j'aimerais des précisions sur ces points.

M. PIAZZALUNGA : la commune de Thônex avait suggéré de déplacer le cirque de M. CHALLANDE sur les communaux d'Ambilly et non sur les terrains où il se trouve actuellement d'où confusion de la commission des pétitions.

M. FORNERONE : quant à l'implantation sur le terrain en bordure du chemin de fer, une réunion avec la Commune, les voisins et l'architecte de M. CHALLANDE avait eu lieu afin de formuler une proposition concrète. Cette proposition que devait nous faire parvenir l'architecte de M. CHALLANDE, nous l'attendons toujours. Aujourd'hui, je peux vous dire que, personnellement, je ne défendrai plus une implantation à cet endroit car la qualité des installations et l'envahissement que cela représenterai à proximité de notre place de jeux ne serait pas admissible.

10.7. M. ZOGG : la commune possède des places de parking dans les garages des EPSE (Etablissements publics socio-éducatifs). Y a-t-il une recherche en vue de louer ces places ?

M. PIAZZALUNGA : nous avons décidé, aujourd'hui-même, d'installer un horodateur et une information sera faite à la population lorsque ces aménagements seront mis en place.

- 10.8. Mme BANDERET : en début de législature j'ai demandé l'installation d'une cabine téléphonique au chemin Edouard-Olivet qu'en est-il ?

M. FORNERONE : elle sera prévue lors des travaux de l'avenue Adrien-Jeandin.

- 10.9. M. DE FELICE : aimerait que le Conseil administratif intervienne auprès de notre régie du chemin des Deux-Communes afin qu'elle fasse "oeuvre de pionnier" pour inciter les autres régies à mieux entretenir ce quartier.

- 10.10. M. SOMMARUGA : dès qu'il y a mise de fond du propriétaire cela entraîne une augmentation des loyers. Ne vaudrait-il pas mieux, pour le bien être de nos habitants, que la Commune envisage de faire un aménagement peu coûteux afin qu'il donne satisfaction à tout le monde ?

M. PIAZZALUNGA : suite à l'intervention de l'association "Notre Chemin" le Conseil administratif a décidé de faire passer le service des "Espaces-Verts" dans ce chemin.

- 10.11. M. GRANDGIRARD : pour ce quartier on parle de la surface mais en-dessous il y a un parking lamentable et très dangereux. La Commune devrait également se pencher sur la sécurité de ce lieu.

- 10.12. M. DE FELICE : en son temps j'avais demandé que la Commune fasse un geste à l'égard de la coopérative des Savoises. Pour diverses raisons nous n'avions pas pu souscrire aux parts de cette coopérative. Où en sommes-nous ?

M. PIAZZALUNGA : rien ne s'est fait. Nous avons évoqué la possibilité d'en parler à la commission sociale mais cela n'a pas été mis à l'ordre du jour.

M. DE FELICE demande au Président de cette commission de bien vouloir mettre ce point à l'ordre du jour lors d'une prochaine séance.

11. A HUIS CLOS : Préavis à deux demandes de naturalisation de :

Siégeant à huis-clos, le Conseil municipal a préavisé favorablement à deux demandes de naturalisation suisse, ressortissant de la commune de Thônex de :

11.1. M. Luigino UCCELLA, 1962, de nationalité italienne, marié, 2 enfants.

11.2. M. Saïd EL SAÏD, 1945, de nationalité libanaise, divorcé.

*

La séance est levée à 22h.25.

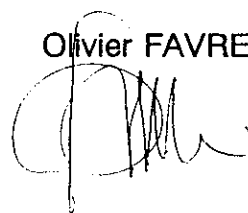
*

Le Président :

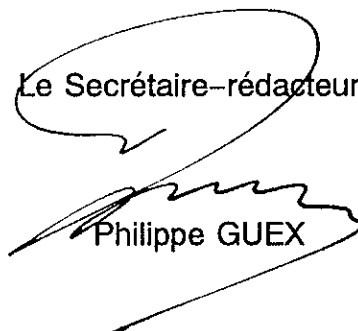


Philippe DECNEY

Le Secrétaire :

Olivier FAVRE


Le Secrétaire-rédacteur :



Philippe GUEX